



Formation de Spécialiste en sécurité au travail et protection de la santé

Plan d'études 2022-2023

17.02.2022

Utilisation :

Le présent document permet aux participants au cours de Spécialiste STPS de visualiser leur plan de formation pour 2022-2023. Il présente les séminaires composant les modules de la formation, leur durée, leurs objectifs et les dates prévues en 2022-2023.

L'organisateur est à disposition pour toute question (coordonnées en pied de page).

Avertissement :

Les dates de cours, les titres des cours et les objectifs sont indiquées sous réserve de modifications.

Présence :

Tous les cours du module sont obligatoires. Une tolérance de 80% d'absence peut être admise sur justification. Une attestation de présence est remise après chacune des formations qui compose les modules.

MI : Module d'introduction (2h)

Intitulé et durée	Dates 22-23	Horaire 22-23
Introduction au cursus de spécialiste de la sécurité et à la protection de la santé	30.08.2022	10:00-12:30

MP1 : Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé (42h)

Intitulé et durée	Dates 22-23	Horaire 22-23
Les métiers en santé et sécurité au travail et les partenaires associatifs	31.08.2022	08:15-12:15
Les interlocuteurs officiels et les partenaires sociaux	31.08.2022	13:30-17:30
Aspects juridiques de la santé et de la sécurité au travail	13.09.2022	08:15-12:15
Maternité et jeunes travailleurs	15.09.2022	08:15-12:15
Approfondissement des bases légales de la sécurité au travail et de la protection de la santé	23.09.2022	13:30-17:30
La responsabilité en santé et sécurité au travail	27.09.2022	08:15-12:15
Gérer des situations critiques	29.09.2022	08 :15-12:15
Structure d'entreprises et méthodes de travail	29.09.2022	13:30-17:30
Introduction à la gestion de projet	04.10.2022	08:15-12:15
Ateliers Module 1	30.09.2022	08:15-12:15
STPS-Examen MO1	10-14.10.2022	

**MP2 : Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé
(94 heures)**

Intitulé et durée	Dates 22-23	Horaire 22-22
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques-Bases (STPS)	17.10.2022	08:15-12:15
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques (Approfondissement)	19.10.2022	13:30-17:30
Substances nocives - base	01.11.2022	08:15-12:15
Dangers thermiques et Substances inflammables et explosives	01.11.2022	13:30-17:30
Substances biologiques	03.11.2022	13:30-17:30
Contraintes physiques particulières-Bruit, ultrason et pression atmosphérique	08.11.2022	13:30-17:30
Dangers électriques	10.11.2022	08:15-12:15
Dangers de chutes	15.11.2022	08:15-12:15
Organisation du travail-Partie 1: Télétravail, co-working et travail à domicile	17.11.2022	08:15-12:15
Organisation du travail-Partie 2: Bases légales pour l'aménagement du temps de travail	17.11.2022	13:30-17:30
Dangers mécaniques-partie 1	24.11.2022	08:15-12:15
Dangers mécaniques-partie 2	24.11.2022	13:30-17:30
Actions inattendues et défaillance de l'alimentation en énergie	01.12.2022	08:15-12:15
Contraintes physiques particulières-Rayonnements	01.12.2022	13:30-17:30
Contraintes liées à l'environnement de travail	11.01.2023	13:30-17:30
Contraintes exercées sur l'appareil locomoteur	12.01.2023	13:30-17:30
Contraintes psychiques	18.01.2022	08:15-12:15
Organisation en cas d'urgence-Secours	19.01.2023	08:15-12:15
Organisation en cas d'urgence-Incendie	24.01.2023	13:30-17:30
Comment gérer les accidents du travail pour les prévenir ?	26.01.2023	08:15-12:15
La gestion des sinistres par la méthode statistiques	26.01.2023	13:30-17:30
La gestion des sinistres par la méthode de l'arbre des causes et d'autres moyens d'enquêtes	02.02.2023	08:15-12:15
Ateliers Module 2	02.02.2023	13:30-17:30
STPS-Examen MO2	13-17.02.2023	

MP3 : Organiser les formations et la prévention (26 heures)

Intitulé et durée	Dates 22-23	Horaire 22-23
Documentation et recherche documentaire	02.03.2023	08:15-12:15
Mise en place de formations en santé et sécurité au travail	02.03.2023	13:30-17:30
Instruction et autres moyens d'information	07.03.2023	08:15-12:15
Participation des travailleurs	09.03.2023	13:30-17:30
Campagne de prévention	09.03.2023	08:15-12:15
Ateliers Module 3	14.03.2023	08:15-12:15
STPS-Examen MO3	13-17.03.2023	

MA1 : Agir en tant que préposé à la sécurité et à la protection de la santé (30 heures)

Intitulé et durée	Dates 22-23	Horaire 22-23
Intégrer la STPS dans les processus d'entreprise-partie 1	28.03.2023	08:15-12:15
Réception des équipements	30.03.2023	13:30-17:30
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures-partie 1	06.04.2023	08:15-12:15
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures-partie 2	06.04.2023	13:30-17:30
Effectuer des audits	25.04.2023	08:15-12:15
Travailler avec des entreprises tierces selon les principes STPS	27.04.2023	08:15-12:15
Procédures relatives aux autorités et organisation d'exécution	03.05.2023	08:15-12:15
STPS-Examen MA1	08-12.05.2023	

MO : Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique (22h)

Choisir une seule spécialisation : Construction OU Industrie OU Services

Spécialisation Construction-20h	16, 23 et 30 mai 2023 8:15-12:15 6 et 13 juin 2023 8:15-12 :15
Spécialisation Industrie-20h	17 et 25 mai 2023 8:15-12:15 1, 8 et 13 juin 2023 8:15-12:15
Spécialisation Service-20h	17 et 25 mai 2023 13:30-17:30 1er, 8 et 15 juin 2023 13:30-17:30
Examen de module (2h)	19.06-14.07.2023

MPE : Module préparatoire aux examens (32 heures)

Préparation aux examens écrits et analyses des situations-16h	Aout-sept. 2023
Traitement des incidents critiques-8h	Aout-sept. 2023
Préparation à la présentation et à l'entretien-8h	Aout-sept. 2023

Séance de clôture et remise des diplômes

Intitulé	Objectifs	Date 2023
Bilan du cursus et discussion	<ul style="list-style-type: none">- Pouvoir faire part de son avis sur l'organisation et le déroulement de la formation.- Retour sur le déroulement des examens et des résultats- Discuter de la possibilité de transfert, dans son activité professionnelle, des connaissances acquises.	Dates à déterminer.